



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060250

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 6234
N/REF : 7/06/2026 0H25 C:024055 I:08840
V/REF : Contrat N°006234 du 01/01/2007

SDC 'ST Gilbert/Gildas'
C/O REGIE MONPLAISIR
31 BIS RUE ST NESTOR
69008 LYON

IMMEUBLE : ST GILDAS/ST GILBERT
6/8, RUE ANTOINE LUMIERE
33, RUE LEO & MAUR.TROUILLET
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°6 - VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme L. PESENTI

ENTRETIEN DU BLOC MOTEUR DE LA V.M.C. ALDES TYPE V.E.C.382 B

RAMONAGE DE 8 GAINES DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DE 8 NIVEAUX

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 368,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2025 Valeur : 146,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	286,67	286,67



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060250

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 8 gaine(s)Verticale(s) VMC	1/AN	227,79	227,79
TOTAL H.T.				514,46
T.V.A. a 10,00%				51,44
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>565,90</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.